

FICHE TECHNIQUE N° 12

DÉMOLITION PARTIELLE

Introduction

- La démolition partielle est une opération réalisée par exemple lors d'une ouverture de cloison
- Cette opération est également utilisée lors de l'enlèvement de cloisons pendant la rénovation
- Les poussières générées peuvent contenir du plomb
- De préférence à réaliser par une entreprise spécialisée en démolition

Avantages et inconvénients

Avantages

- Possibilité de réaménager l'appartement ou la maison
- Opérations réalisées uniquement sur les zones contaminées par le plomb

Inconvénients

- Emission des poussières contenant du plomb
- Installation d'une zone de protection anti-poussière
- Structure du bâtiment peut être affaiblie
- Quantité de gravats élevée

Préparation

Aménagement et utilisation de locaux pour les intervenants

- Mise en place d'une zone de protection anti-poussière

- Aucun accès à la zone de travail par des tiers
- Évacuation des éléments mobiles de la zone de travail afin d'éviter la contamination
- Protection des éléments fixes avec un film polyane 200 µm
- Double couche du film polyane 200 µm pour la protection du sol
- Mettre un tapis collant au sol à la sortie de la zone de protection
- Blocage du chantier pour que le peintre ou le plâtrier travaille sans autres corps de métier
- Mettre en place différentes bennes afin de trier les déchets

Habitation AVEC habitants

- Lorsque la démolition partielle s'effectue dans un bâtiment occupé, la mise en place d'un extracteur équipé d'un filtre H13 (norme EN 1822) est nécessaire pour éviter la dissémination des poussières

EPI et EPC



Equipements de protection individuelle (EPI)

Uniquement pour les travaux liés à la démolition

- Casque de protection type EN 397



- Masque jetable FFP3 ou demi-masque P3
- Protection auditive

- Combinaison jetable avec capuche type 5 (norme EN ISO 13982)

- Gants à résistance mécanique (norme EN 388)



- Chaussures de sécurité type S3

- Nettoyer soigneusement avec du savon toutes les parties du corps non protégées
- Si possible, prendre une douche avant de quitter le chantier
- Trousse de premiers secours équipée et non périmée

Avant chaque pause (toilettes, boissons, etc.)

- Retirer les vêtements et les autres équipements de protection
- Mettre les vêtements et les équipements jetables dans des sacs à déchets réservés à cet effet
- Bien se laver les mains et la figure

Equipements de protection collective (EPC)

- Zone de protection anti-poussière
- Extracteur équipé d'un filtre H13 (norme EN 1822)



- Aspirateur de classe H (norme IEC 60335-2-69) équipé d'un filtre H13 (norme EN 1822)



- Brumisateur

Exécution

- Pas de traitement au préalable, les supports peuvent être directement démolis et traités comme déchets
- Minimiser la génération des poussières au moyen d'un brumisateur
- Démolition des murs, cloisons par procédé manuel ou mécanique
- Démolition d'éléments de menuiserie
- Démolition d'éléments de plomberie
- Démolition d'éléments métalliques
- Démolition de canalisation en plomb
- Démolition de pièces sanitaires
- Démontage de radiateurs
- Ouverture partielle d'un mur
- Trier, stocker et évacuer les déchets

Mesures d'hygiène

Après le travail et avant chaque repas

- Retirer les vêtements et les autres équipements de protection
- Mettre les vêtements et les équipements jetables dans des sacs à déchets réservés à cet effet



Fin de travaux

- Réaliser un nettoyage complet et minutieux des zones de travail et des accès avec un aspirateur avec filtre H13 (norme EN 1822)
- Retirer les protections du sol et celles des objets fixes
- Retirer la zone de protection anti-poussières
- Effectuer un nettoyage complet par aspiration et également un lavage à l'humide

Élimination des déchets

Types de déchets ordinaires (dans un bâtiment non industriel)

- Gravats
- Pierre
- Brique
- Bloc de béton
- Déchets métalliques avec ou sans peinture au plomb

Types de déchets spéciaux

OMoD 17 02 98 : Déchets contenant des substances dangereuses

Catégorie bois à problèmes :

- Bois utilisé à l'extérieur des bâtiments (fenêtres, volets, portes extérieures, etc.)
- Bois utilisé à l'intérieur des bâtiments (portes, planchers, etc.)

En l'absence d'analyses plomb, le bois provenant de l'intérieur des bâtiments est classé par défaut comme bois à problèmes.

Types de déchets dans un bâtiment industriel :

Prendre contact avec le service de géologie, sols et déchets (GESDEC) pour définir les mesures à prendre

Remarque

- Ne pas brûler les éléments couverts de peinture au plomb

Lieux de dépôt (selon GESDEC)

CTDS SA
Route de Verbois 40
1288 Aire-la-Ville
Tél. 022 727 42 22

Serbeco SA
Rue du Pré-Salomon 25
1242 Satigny
Tél. 022 341 15 20

Pour plus de renseignements

GGE
Groupement genevois d'entreprises du bâtiment et du génie civil
Tél. 022 817 13 13
Email : info@gge.ch

HSE Conseils SA
Tél. 022 362 25 15
Email : geneve@hseconseils.ch

SABRA
Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants
Tél. 022 388 80 70
E-mail : sabra@etat.ge.ch